



2 mois de retard dans la restitution de caution

Par **Ludi59**, le **31/12/2007** à **17:51**

Bonjour,

J'ai pendant 2 ans loué un appartement par l'intermédiaire d'une agence immobilière. J'ai quitté ce logement le 3 septembre 2007. Il n'y avait aucun problème avec l'état des lieux, ma caution devait donc m'être intégralement restituée (860 euros) pour le 3 novembre. Or, depuis je n'ai rien reçu. Je me suis rendue à l'agence vers le 20 novembre et la personne m'a signalé qu'en effet, ils avaient du retard dans les dossiers. Pour me faire patienter celle-ci m'a proposé de ne pas déduire de la somme à me restituer les frais de clôture de dossier (65 euros).

J'arrive à 2 mois de retard et je commence à en avoir marre. Avoir 2 semaines de retard j'accepte mais 2 mois c'est énorme. Surtout qu'il s'agit d'un professionnel!!!

Que puis-je faire?

Y a-t-il un texte de loi m'autorisant à réclamer des indemnités de retard supérieures à l'offre qu'ils me proposent?

Je vous remercie de m'aider si vous le pouvez.

Bonne année